

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 334 relatif à la reprise de ses fonctions de Membre titulaire du Conseil d'Administration par M. Ricard.

n° 334

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 décembre 1906

Numéro JO
n° 122 du 01/01/1907

Date du numéro
1 janvier 1907

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 11 octobre 199, portant réorganisation du Conseil d'Administration à la Côte Française des Somalis

Vu le retour dans la Colonie de M. Ricard, Agent de la Cie des Messageries maritimes, Membre titulaire du Conseil d'Administration ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M, Ricard, Agent de la Cie des Messageries maritimes, reprend ses fonctions de Membre titulaire du Conseil d'Administration à compter de ce jour. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.